

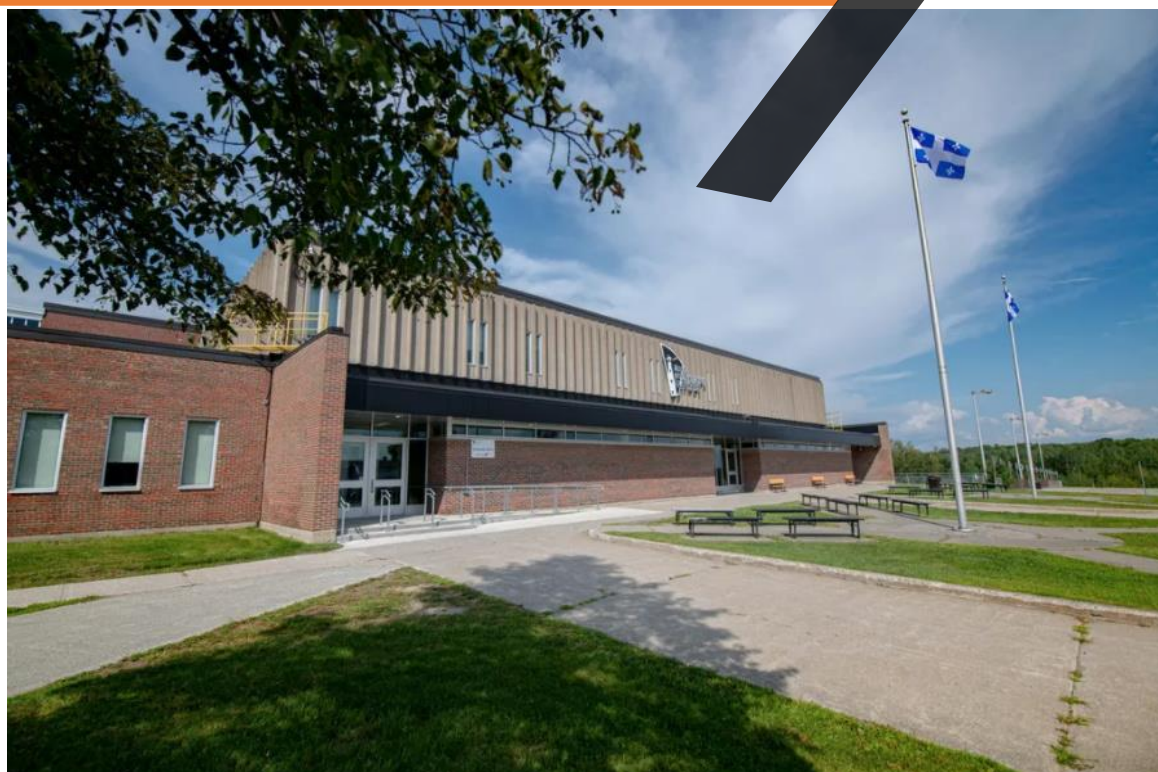
École internationale du Phare

405 rue Sara

Sherbrooke, Québec,

J1H 5S6

Politique d'évaluation (PEI)



Date de révision : juin 2024



École internationale
du Phare
PROGRAMME RÉGULIER ET
ÉDUCATION INTERNATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

Mission de l'établissement.....	2
Énoncé de politiques.....	2
Vision et but de l'établissement.....	2

Principes d'évaluation

Attentes de l'établissement	3
Processus pour les normes et modalités.....	3
Évaluation efficace, formative et sommative	3
Principes d'évaluation avec intégration de l'intelligence artificielle.....	4

Droits et responsabilités

Établissement.....	5
Enseignant.....	5
Élève	5
Parent/tuteur légal	5

Critères d'évaluation

Pratiques communes de l'établissement.....	6
Pratiques au PEI.....	6
Normalisation interne.....	7

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Consignation des plans d'unité de travail.....	8
Transmission des résultats	8

Liens avec les autres politiques

Liens avec la politique d'intégrité.....	8
Liens avec la politique linguistique	8
Liens avec la politique d'inclusion	8
Liens avec la politique d'admission	8

Bibliographie

Annexe

Préambule

Mission de l'établissement

« L'école internationale du Phare se donne comme mission IB de développer les notions d'ouverture sur le monde grâce à des réflexions sociales et éthiques ancrées dans les différentes réalités internationales. Des apprentissages basés sur les différentes valeurs culturelles permettront aux élèves de comprendre l'unicité de chaque individu. Ensuite, chaque élève sera sensibilisé à l'importance de la coopération et de l'engagement à travers des actions concrètes entreprises dans la communauté scolaire. Au bout de son parcours, l'élève pourra dire qu'il est un citoyen impliqué, informé, complet et prêt à bâtir un monde meilleur. »

Énoncé de politique

Selon la politique d'évaluation des apprentissages du MEQ, « L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives¹». Dans le présent document, ce sont les principes de base de ce processus dans notre école qui seront abordés, ainsi que les rôles et les attentes des différents acteurs. Les enjeux dans notre milieu relatifs au processus d'évaluation seront également abordés. De plus, étant donné que les élèves au PÉI sont également évalués selon un processus critérié, une section spécifique sera dédiée à ce sujet. Finalement, comme la majorité des règles légales relatives à l'évaluation dans notre établissement se retrouve dans les Normes et Modalités de l'école, nous recommandons de consulter celles-ci sur le site web de l'école, car ces thèmes ne seront pas abordés dans la présente politique.

Vision et but de l'établissement

L'école internationale du Phare est une école francophone qui accueille une clientèle multiethnique de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire. Elle offre le programme d'éducation intermédiaire (PÉI) au tiers de ses élèves. L'évaluation constitue un processus guidé et nécessaire qui maximise les chances de réussite des élèves et accroît leur désir de s'améliorer. Il est important que l'évaluation serve à guider tous les élèves dans leurs apprentissages. Également, comme plusieurs ont des modalités d'évaluation spécifiques relatives à leur plan d'intervention (PI), une application cohérente du processus d'évaluation est primordiale pour les enseignants qui gravitent autour d'eux. Finalement, dans le processus d'évaluation, il est important de référer aux autres politiques de l'école (linguistique, intégrité, inclusion et admission) qui touchent plusieurs pratiques liées à ce processus.

¹ MEES. « Politique d'évaluation des apprentissages », Internet, <http://www.education.gouv.qc.ca>, février 2016.

Principes d'évaluation

Attentes de l'établissement

Dans notre établissement, le cadre légal et les modalités d'application des évaluations, de la passation d'un niveau à l'autre et du développement des compétences sont conscrrites dans le document de normes et modalités, tel qu'exigé par le centre de services scolaires et le MEQ. Ce document constitue une base pour tous les enseignants de l'école. Évidemment, les éléments contenus dans les normes et modalités font référence à Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) et au Régime pédagogique de l'enseignement primaire et secondaire.

Processus pour les normes et modalités

Chaque année, tous les responsables pédagogiques mandatés par leur département se rencontrent avec les membres de la direction et discutent afin de revalider les normes et modalités. Après un processus de consultation auprès de différentes instances, la direction approuve le document et le dépose ensuite au conseil d'établissement pour présentation. Comme ce document fait partie intégrante de la présente politique, il est recommandé de le consulter sur le site web de l'école.

À l'école internationale du Phare, les enseignants au PÉI sont tenus d'élaborer leurs plans d'unités de travail cohérents avec les objectifs globaux et spécifiques exposés dans les guides pédagogiques afin que les élèves puissent démontrer ce qu'ils ont appris, compris et découvert aux cours des activités d'apprentissage. Ces tâches doivent être conformes aux attentes de l'IB en évaluant chaque aspect de chaque critère au moins deux fois par année.

Évaluation efficace, formative et sommative

Pour être **efficace**, l'évaluation doit être un processus continu au service de l'apprentissage des élèves permettant aux enseignants de se réajuster, selon les besoins de ceux-ci, afin de porter un jugement professionnel à l'aide de traces variées.

Dans un premier temps, le processus de **l'évaluation formative** au service des apprenants permet l'identification de leurs forces et leurs défis par le biais de l'autorégulation et de la coévaluation. Dans un deuxième temps, ce même processus permet aux enseignants de recueillir, d'analyser, d'interpréter et d'utiliser un éventail de preuves pour améliorer l'apprentissage des élèves et les aider à mieux vivre l'évaluation dans son ensemble. Donc, autant pour l'apprenant que pour l'enseignant, **l'évaluation formative** permet une rétroaction continue et un constat de l'évolution de l'apprentissage afin de mener à une **évaluation sommative** qui porte sur les connaissances acquises ou sur les compétences développées au terme de la tâche.

Principes d'évaluation avec intégration de l'intelligence artificielle

Utilisation responsable des outils d'intelligence artificielle :

Les élèves sont encouragés à utiliser des outils d'IA pour soutenir leur apprentissage, notamment pour la recherche, la révision et l'approfondissement des connaissances. Cependant, ils doivent toujours respecter les principes de la propriété intellectuelle et citer correctement toute assistance fournie par ces outils.

Développement des compétences en pensée critique :

Les évaluations incluront des tâches visant à évaluer la capacité des élèves à analyser et à évaluer de manière critique les informations générées par l'IA, en s'assurant que les données sont fiables, précises et éthiques.

Évaluation formative soutenue par l'IA :

Les enseignants peuvent utiliser des outils d'IA pour fournir une rétroaction individualisée et en temps réel aux élèves, leur permettant d'identifier rapidement leurs forces et leurs défis.

Soutien à l'inclusion :

Les outils d'IA peuvent être utilisés pour personnaliser les stratégies d'évaluation, notamment en adaptant les formats ou en proposant des aides technologiques, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves.

Liens avec la politique d'intégrité :

L'intégrité reste au cœur des pratiques d'évaluation. L'utilisation de l'IA doit être clairement indiquée et surveillée pour éviter tout plagiat ou utilisation inappropriée. Il est prévu de former les élèves sur l'éthique de l'IA au PEI pour les sensibiliser à un usage responsable.

Formation des enseignants :

Des ateliers et formations seront offerts aux enseignants pour qu'ils puissent intégrer efficacement l'IA dans leurs pratiques pédagogiques (dont la rédaction de plans d'unité de travail) et évaluer les compétences des élèves en lien avec cette technologie.

Normalisation interne avec l'IA :

Lors des forums de ressourcement au programme intermédiaire (FRAPI), les enseignants discuteront des meilleures pratiques pour intégrer l'IA dans les évaluations, s'assurer de la cohérence des critères et ajuster les pratiques selon les développements technologiques.

Droits et responsabilités

Établissement

Chaque année, la direction révisé, en consultant les responsables pédagogiques, les normes et modalités de l'école et s'assure de la diffusion de celles-ci. Elle facilite la communication aux parents en établissant un plan de communication des enseignants. Elle offre aux enseignants, selon les besoins, des opportunités de développement pédagogiques (GPS, motivation et engagement, CLASS, équipes collaboratives, CAP, etc.). Elle révisé annuellement la présente politique et s'assure de sa diffusion.

Enseignant

L'enseignant offre à ses élèves des situations d'évaluations authentiques qui représentent les situations d'apprentissage vécues préalablement, en s'assurant que ces évaluations soient justes et équitables pour l'ensemble de ses élèves. L'enseignant présente les grilles d'évaluation et les attentes en lien avec les tâches proposées. Il offre des évaluations formatives préalablement aux sommatives pour permettre à ses élèves de se situer dans leurs apprentissages. Il communique à ses élèves les résultats aux évaluations en leur ciblant les objectifs atteints, les progrès accomplis et les apprentissages à privilégier. L'enseignant ajuste sa planification et les activités d'apprentissage pour permettre la réussite de tous ses élèves. Il peut également offrir du rattrapage ou mettre en place d'autres moyens pour aider ceux qui éprouvent plus de difficultés aux évaluations. Finalement, il communique régulièrement aux parents les résultats aux évaluations, selon le plan de communication établi par l'établissement. Ce plan comprend sept communications obligatoires se détaillant comme suit : une rencontre de parents, une communication écrite sous forme de commentaires, trois émissions de bulletin et deux rencontres de bulletin.

Élève

L'élève évolue dans un processus d'apprentissage continu. Il doit s'engager en se préparant correctement aux évaluations, en faisant des liens entre les situations d'apprentissage préalables et en respectant les consignes et les attentes de ses enseignants. Il participe aux évaluations en respectant la politique d'intégrité de l'école. Il demande de la rétroaction (au-delà de sa note chiffrée) à ses enseignants afin de se situer dans sa démarche d'apprentissage. Il utilise les outils mis à sa disposition pour se préparer et réaliser les évaluations au meilleur de ses connaissances. Il ajuste sa démarche d'apprentissage à la suite des évaluations en utilisant les périodes de rattrapage offertes et en questionnant ses enseignants.

Parent/ tuteur légal

Il peut consulter les résultats aux principales évaluations de l'élève pour chaque matière sur le Mozaïk-Portail Parents. Il peut également communiquer avec les intervenants concernés afin de discuter de l'atteinte des compétences de celui-ci (rencontres de bulletin, courriels et appels téléphoniques). Il encadre l'élève et l'accompagne dans la préparation des évaluations et voit à ce que celui-ci utilise tous les outils mis à sa disposition pour sa réussite.

Critères d'évaluation

Pratiques communes

L'enseignant collecte et consigne des données pertinentes, variées, en nombre suffisant et réparties dans le temps afin d'équilibrer la charge de travail et de dresser un portrait juste des apprentissages de l'élève (connaissances et compétences).

Pour ce faire, l'enseignant a recours à des tâches d'évaluation variées permettant des observations informelles (réflexions, questions, etc.) en cours d'activités; des observations formelles (examens, tâches ouvertes, questionnaires, entretiens, compositions, rédactions, etc.).

Les résultats de l'élève peuvent s'exprimer de différentes façons (cotes, notes ou commentaires) selon les tâches et la matière.

L'enseignant consigne le soutien particulier apporté à l'élève durant la réalisation des tâches. Au besoin, il doit compléter un formulaire de référence afin qu'un plan d'intervention (PI) soit élaboré. L'enseignant adapte les tâches d'évaluation afin de tenir compte des mesures inscrites au plan d'intervention de l'élève.

Pratiques au PEI

Les guides pédagogiques du Baccalauréat International (BI) définissent les objectifs **globaux** et les objectifs **spécifiques** de chaque groupe de matières au PÉI. Ces objectifs globaux établissent la nature générale de la matière sur l'ensemble du programme. Ils décrivent les changements qui peuvent s'opérer chez l'élève à la suite d'un apprentissage mené sur le long terme.

Les objectifs **spécifiques** de chaque groupe de matières sont, quant à eux, davantage ciblés. Ils correspondent aux connaissances, à la compréhension, aux compétences et aux attitudes dont les élèves auront besoin pour atteindre les objectifs globaux du groupe de matières concerné. Lors de l'élaboration des tâches d'évaluation, les composantes du programme doivent être considérées.

Pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs spécifiques terminaux de chaque groupe de matières, le BI publie des exemples d'objectifs **intermédiaires** pour la 1^{re} et la 3^e année du programme. Ceux-ci permettent aux enseignants de planifier l'apprentissage sur les cinq années du programme de manière à offrir aux élèves la possibilité d'atteindre les objectifs finaux.

De la 1^{re} à la 4^e secondaire, l'évaluation du programme est donc formative. Elle sert à familiariser l'élève avec cette forme d'évaluation et elle lui permet aussi de bien comprendre les différents **critères** pour chacune des matières. Il est important de savoir que tous les **critères** doivent être évalués au moins deux fois par année. Ce processus d'évaluation s'échelonne sur une longue

période et se poursuit d'une année à l'autre. Chacune des tâches réalisées par l'élève peut permettre d'évaluer un seul ou plusieurs critères d'une discipline.

Le modèle d'évaluation du PÉI est qualifié de critérié, car il est basé sur des critères déterminés que tous les élèves peuvent consulter. Bon nombre d'évaluations formatives et de rétroactions sont effectuées pendant le parcours scolaire de l'élève dans le but de faire un retour sur ses apprentissages et sur les tâches réalisées, lesquelles peuvent prendre la forme de : questionnaires, essais, examens, travaux pratiques, recherches, interprétations, compositions (musicales, artistiques, ou de mouvement), création de solutions ou de produits pour résoudre des problèmes (ex : projet design) et présentations orales, écrites ou graphiques sur divers supports.

Quelques travaux **interdisciplinaires** auront lieu tout au long du parcours scolaire de l'élève inscrit au PÉI. En effet, à chacune des années, des projets permettant d'atteindre un niveau supérieur de compréhension sont élaborés par les élèves. Ces tâches permettront aux enseignants d'évaluer, selon les critères, les réalisations des élèves, autant pour les groupes de matières que pour les concepts d'interdisciplinarité.

Finalement, dans certaines situations, il est possible d'utiliser des grilles de conversion pour transformer les résultats des évaluations critériées afin d'obtenir une notation chiffrée. Ces grilles sont conçues par les enseignants relativement à la compatibilité des critères et des compétences à évaluer.

Normalisation interne

À l'école internationale du Phare, nous avons mis en place des *forums de ressourcement au programme international* (FRAPI) depuis quelques années déjà. Ces forums se déroulent sur temps de libération et lors de ceux-ci, tous les enseignants du même groupe de matière se réunissent afin de travailler, entre autres, sur le processus de normalisation. Ils doivent s'assurer d'une compréhension mutuelle des descripteurs des critères. Ils collaborent et ils valident les niveaux des critères attribués. Le responsable de matière anime et participe au processus de normalisation lors de ces journées de travail.

En ce qui concerne le **projet personnel**, un exercice de modélisation et de normalisation interne a lieu en février pour assurer la compréhension commune des critères, de leurs descripteurs et des mots consignes. Lors de ce processus, les superviseurs collaborent pour assurer un résultat juste et équitable permettant la fiabilité de leur jugement.

Consignation et transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Consignation des plans d'unité de travail

À des fins de consultation et de suivi pour les enseignants au PÉI et les coordonnateurs, tous les plans d'unité de travail sont consignés par matière et par année dans le SharePoint de l'école. Cette consignation facilite la révision des plans d'unité de travail.

Transmission des résultats de l'évaluation de l'IB

Pour assurer une communication efficace des données recueillies lors des évaluations, deux bulletins PÉI sont émis et transmis aux parents en janvier et en juin de l'année en cours. Le premier envoi est accompagné d'un tableau des tâches évaluées en critériée par niveau et par matière et d'un guide explicatif de l'évaluation critériée.

Liens avec les autres politiques

- Assurer le respect de la **politique d'intégrité** dans la réalisation des évaluations dans le but d'aider l'ensemble des élèves et des enseignants à comprendre et à appliquer les concepts liés à la propriété intellectuelle et à la rédaction authentique.
- Assurer le respect de la **politique d'inclusion**:
 - en adoptant des mesures d'inclusion inscrites au plan d'intervention de l'élève pour la réalisation des évaluations.
 - en adaptant les stratégies et les situations d'évaluation de manière à offrir des opportunités de progression à tous les élèves.
 - en offrant aux apprenants des façons variées de réaliser les tâches d'évaluation puisque la différenciation peut s'opérer à quatre niveaux dans la classe: le processus, le contenu, le résultat, l'environnement de travail.
- Assurer le respect de la **politique linguistique** par souci de la qualité de la langue dans les évaluations de toutes les matières en encourageant l'élève à écrire au meilleur de ses capacités linguistiques.
- Assurer le respect de la **politique d'admission** qui permet une sélection basée sur les résultats du primaire, du jugement de l'enseignant titulaire et du profil de l'élève observé lors de l'activité d'admission.

BIBLIOGRAPHIE

- MEES. « Politique d'évaluation des apprentissages », Internet, <http://www.education.gouv.qc.ca>, janvier 2023.
- BI. « Manuel de procédures pour le Programme d'éducation intermédiaire – Évaluation », Internet, <http://www.ibo.org>, janvier 2023.
- BI. « Recommandations supplémentaires concernant le programme évalué du PEI », Internet, <http://www.ibo.org>, janvier 2023.
- BI. « PEI : des principes à la pratique », Internet, <http://www.ibo.org>, janvier 2023.
- BI. « Examens et évaluations », Internet, <http://www.ibo.org>, janvier 2023.
- CSSRS. « Politique relative à l'évaluation des apprentissages », Internet, <http://www.csrs.qc.ca>, janvier 2023.
- ÉCOLE SECONDAIRE ARMAND-CORBEIL. « Politique d'évaluation au PEI », Internet, <http://www.armand-corbeil.ca/>, janvier 2023.
- CSSM. « Dossier évaluation ». Internet, <https://cybersavoir.csdm.qc.ca/evaluation/2022/09/21/resume-de-linstruction-annuelle-et-des-normes-et-modalites-2022-2023/>, janvier 2023.
- ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE. « Politique d'évaluation au PEI », Internet, <https://www.derochebelle.qc.ca/programmes/programme-deducation-internationale-pei/>, janvier 2023.
- BI. « Guide d'utilisation pédagogique destiné au personnel enseignant », Internet, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/Guide-utilisation-pedagogique-ethique-legale-IA-personnel-enseignant.pdf>
- Open IA, ChatGPT, version 3.5, 5 décembre 2024